

Province de Québec
MRC du Fjord-du-Saguenay
Municipalité Saint-Charles-de-Bourget

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget du **2 août 2021 à 19h30**, sise à la salle multifonctionnelle du Centre Communautaire, 476 2^e rang, à laquelle étaient présents :

| | | |
|-----------------|------------------------------|---------|
| M. | Bernard St-Gelais | Maire |
| M. | Dany Gauthier, conseiller | siège 2 |
| M. | Jacques Gauthier, conseiller | siège 3 |
| M ^{ME} | Eve Larouche, conseillère | siège 4 |
| M ^{ME} | Christine Durand-Duperré | siège 6 |

Absence motivée :

| | | |
|----|-------------------------|---------|
| M. | Marc Lavoie, conseiller | siège 1 |
|----|-------------------------|---------|

M^{ME} Sandy Boivin-Audet, secrétaire-trésorière adjointe

À 19h30, Monsieur le Maire préside et, après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

Quatre citoyens sont présents lors de la séance

ORDRE DU JOUR

1. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR;
2. LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL:
 - 5^{IÈME} JOUR DE JUILLET 2021;
3. APPROBATION DES COMPTES;
4. RÉSUMÉ DES DIFFÉRENTS COMITÉS;
5. CORRESPONDANCES;
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE;
 - 6.1 Acceptation de la demande de paiement numéro 12 : construction Centre Communautaire – Isofor Inc.;
 - 6.2 Formation d'un comité hadock pour l'ouverture officielle du Centre communautaire pour la population; Fixation du coût pour la salle multifonctionnelle – Centre Communautaire;
 - 6.3 Autorisation de paiement – équipements informatiques – projet bibliothèque municipale : BGM Informatiques;
 - 6.4 Autorisation de paiement – travaux de réfection du plancher du sous-sol Hôtel de Ville – bibliothèque municipale : Poly-Revêtements Saguenay;

6.5 Mandat à la direction générale pour la révision de la politique de travail adoptée le 16 novembre 2019;

6.6 Autorisation à la direction générale pour la transmission d'une lettre informant M. Mario Laberge et OJLL Inc. de la situation concernant l'entretien du chemin Maltais-Laberge;

7. VOIRIE MUNICIPAL

7.1 Acceptation de l'offre financière de la fédération canadienne des municipalités et engagement de la municipalité dans le cadre du programme de subvention en gestion des actifs municipaux;

8. URBANISME

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 Acceptation du rapport de coûts et autorisation à présenter la réclamation au programme pour une protection accrue des sources d'eau (PPASEP)

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE/CIVIL

11. INVITATIONS/DEMANDES DE CONTRIBUABLES ET D'ORGANISMES

12. AFFAIRES NOUVELLES

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

1. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR **RÉSOLUTION N° 250.21**

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{ME} Christine Durand-Duperré
APPUYÉ PAR : M^{ME} Eve Larouche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget adopte l'ordre du jour de la présente séance en ajoutant les points suivants :

2. LECTURE ET APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU **5 JUILLET 2021** **RÉSOLUTION N° 251.21**

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{ME} Christine Durand-Duperré
APPUYÉ PAR : M. Jacques Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 5 juillet 2021 dont une copie conforme a été signifiée à tous les

membres du conseil, dans les délais prévus par la Loi, soit par la présente adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

3. APPROBATION DES COMPTES **RÉSOLUTION N^o 252.21**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier
APPUYÉ PAR : M. Dany Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- QUE les comptes à payer du mois de juillet 2021, au montant de 60 472,07 \$ ainsi que les comptes payés d'avance au montant de 56 256,90 \$ totalisant la somme de 116 7208,97 \$, soient acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim soit autorisé à en faire le paiement;
- QUE les versements des salaires nets du mois de juillet 2021 soient acceptés au montant de 20 802,24 \$;
- QUE Les élus confirment avoir reçu l'état des activités financières détaillé du mois pour un meilleur suivi des dépenses.

4. RÉSUMÉ DES DIFFÉRENTS COMITÉS

Aucun

5. CORRESPONDANCE

La correspondance est déposée aux archives de la Municipalité pour consultation publique.

- Lettre de la MRC du Fjord du Saguenay et le certificat d'adjudication numéro 2021-05 : Vente pour taxes 2020 et 2021;
- Lettre de la Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ) concernant un remboursement de 200 \$ pour la formation : initiation au Règlement Q-2, r-22;
- Courriel de Transport Québec au sujet des prochains appel de projets au Programme d'aide financière à la voirie locale (PAVL);
- Courriel du MAMH au sujet de l'augmentation de l'enveloppe de la TECQ (2019-2023), soit l'ajout de 182 239 \$ portant l'enveloppe totale à 968 497 \$;
- Courriel de Julian Peter, député fédéral concernant les changements climatiques

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT NUMÉRO 12 : CONSTRUCTION CENTRE COMMUNAUTAIRE – ISOFOR INC. RÉSOLUTION 253.21

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{ME} Eve Larouche

APPUYÉ PAR : M^{ME} Christine Durand-Duperré

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la demande de paiement n°11 de Isofor Inc. du 1645, avenue de l'Énergie, Alma G8C 1M7, tel que recommandé par M. Alexandre Simard, architecte, le tout en date du 16 juillet 2021.

QUE la demande de paiement modifié s'élève au montant de 146 689,64 \$ taxes incluses, et réparti de la façon suivante, à savoir :

| | |
|----------------------------------|---|
| Montant révisé du marché : | 1 981 082,23 \$ |
| Montant payable à ce jour : | 1 768 950,99 \$ |
| Montant déjà facturé (-) : | <u>1 622 261,35 \$</u> |
| Montant de la présente demande : | <u>146 689,64 \$</u> taxes incluses. |

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à procéder au versement de ladite demande de paiement n° 12, le tout au montant de 146 689,64 \$.

6.2 FORMATION D'UN COMITÉ HADOCK POUR L'OUVERTURE OFFICIELLE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE POUR LA POPULATION
RÉSOLUTION 254.21

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{ME} Eve Larouche

APPUYÉ PAR : M^{ME} Christine Durand-Duperré

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget procède à la formation d'un comité hadock afin de faire des recommandations concernant le ou les activités pour souligner la construction nouvelle du Centre Communautaire Saint-Charles-de-Bourget.

QUE les personnes suivantes font parties dudit comité, à savoir;

M. Bernard St-Gelais, maire;
M^{ME} Christine Durand-Duperré, conseillère;
M. Michel Perreault, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim;
M^{ME} Sandy Boivin-Audet, secrétaire-trésorière adjointe

QUE ledit comité procède à l'étude et recommandation lors d'une séance du conseil ultérieurement.

**6.3 FIXATION DU TARIF POUR LA LOCATION DE LA SALLE
MULTIFONCTIONNELLE – CENTRE COMMUNAUTAIRE
RÉSOLUTION 255.21**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier
APPUYÉ PAR : M. Dany Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget procède à la fixation du tarif de location de la salle multifonctionnelle du Centre Communautaire pour la saison 2021 / 2022, soit à partir du 1^{er} septembre 2021;

QUE les tarifs de location soient les suivants, à savoir;

Location journalière : 225 \$
Dépôt de sécurité : 50 \$

**6.4 AUTORISATION DE PAIEMENT – ÉQUIPEMENTS
INFORMATIQUES – PROJET BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE :
BGM INFORMATIQUE
RÉSOLUTION 256.21**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Dany Gauthier
APPUYÉ PAR : M^{ME} Christine Durand-Duperré

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la demande de paiement de BGM Informatiques du 1243, De La Manic, Saguenay, G7K 1A1, facture n° 44207 en date du 22 juillet 2021, pour les équipements informatiques pour le projet de bibliothèque municipale-2021.

QUE la demande de paiement de paiement s'élève au montant de 1 785,06 \$ plus taxes.

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à procéder au paiement.

**6.5 AUTORISATION DE PAIEMENT – TRAVAUX DE RÉFECTION
DU PLANCHER DU SOUS-SOL HÔTEL DE VILLE –
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE : POLY-REVÊTEMENTS
SAGUENAY
RÉSOLUTION 257.21**

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{ME} Eve Larouche
APPUYÉ PAR : M. Jacques Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la demande de paiement de Poly-revêtement Saguenay du 1723, rue Ste famille, Jonquière, facture n°. 1192 en date du 14 juillet 2021, pour les travaux

de meulage et applications d'époxy et uréthane pour le projet de bibliothèque municipale.

QUE la demande de paiement de paiement s'élève au montant de 7 025,95 \$ plus taxes.

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à procéder au paiement.

6.6 MANDAT À LA DIRECTION GÉNÉRALE POUR LA RÉVISION DE LA POLITIQUE DE TRAVAIL ADOPTÉE LE 16 NOVEMBRE 2021
RÉSOLUTION 258.21

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier
APPUYÉ PAR : M^{ME} Christine Durand-Duperré

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la direction générale pour la révision de la politique de travail adoptée le 16 novembre 2019;

QUE le projet de révision soit soumis au conseil pour approbation lors d'une séance ultérieure.

6.7 AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE POUR LA TRANSMISSION D'UNE LETTRE INFORMANT M. MARIO LABERGE ET OJLL INC. DE LA SITUATION CONCERNANT L'ENTRETIEN DU CHEMIN MALTAIS-LABERGE
RÉSOLUTION N^O 259.21

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget à un règlement municipal concernant la prise en charge des voies privées ouvertes au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant situées sur le territoire de la municipalité.

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de transmettre de l'information à M. Mario Laberge et OJLL Inc. concernant l'entretien du chemin Maltais-Laberge, tant l'été que l'hiver, plus précisément au niveau des modalités à respecter en vertu des dispositions législatives pertinentes de de la Politique administrative en vigueur pour les chemins de tolérance.

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'informer également l'Association des propriétaires du chemin Maltais-Laberge ainsi que chacun des propriétaires de lots situés sur le prolongement (propriété privée) dudit chemin entretenu actuellement par la municipalité.

IL EST PROPOSÉ PAR M. Jacques Gauthier
APPUYÉ PAR M^{me} Eve Larouche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la direction générale à acheminer une lettre à M. Mario Laberge et OJLL Inc. afin d'informer sur la situation concernant l'entretien du chemin Maltais-Laberge, tant l'été que l'hiver et d'aviser les destinataires des modalités à respecter en vertu des dispositions législatives de la Politique administrative concernant l'entretien des chemins de tolérance actuellement en vigueur sur le territoire.

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la direction générale à transmettre une copie de la lettre à l'Association du chemin Maltais-Laberge et à chacun des propriétaires de lots situés sur le prolongement dudit chemin actuellement entretenu par la municipalité.

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget entérine le libellé de la lettre tel que présenté.

7. VOIRIE MUNICIPALE

**7.1 ACCEPTATION DE L'OFFRE FINANCIÈRE DE LA
FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS ET
ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ DANS LE CADRE DU
PROGRAMME DE SUBVENTION AU PROGRAMME DE GESTION
DES ACTIFS MUNICIPAUX
RÉSOLUTION N° 260.21**

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{ME} Christine Durand-Duperré
APPUYÉ PAR : M. Jacques Gauthier;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité Saint-Charles-de-Bourget autorise la direction générale à présenter pour et au nom de la municipalité une demande de subvention au Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités afin de mettre en place des outils de planification et pour faciliter la prise de décision.

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget s'engage à mener les activités suivantes dans le cadre du projet proposé et soumis au Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités afin d'améliorer son programme de gestion des actifs, à savoir :

- Recueillir et consolider les données des actifs municipaux;
- Mettre en place des outils de planification et de prise de décision;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget s'engage à investir la somme maximale au montant de 55 555 \$ taxes nettes au financement

des coûts associés à ce projet dont 50 000\$ seront remboursés par la subvention de la FCM.

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à signer tout document relatif au projet.

8.0 URBANISME

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 ACCEPTATION DU RAPPORT ET AUTORISATION À PRÉSENTER LA RÉCLAMATION AU PROGRAMME POUR UNE PROTECTION ACCRUE DES SOURCES D'EAU POTABLE (PPASEP) RÉSOLUTION N° 261.21

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier
APPUYÉ PAR : M. Dany Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité Saint-Charles-de-Bourget autorise la direction générale à présenter pour et au nom de la municipalité le rapport de coûts et reddition de compte au programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP) tel que présenté.

QUE ledit rapport présente les dépenses suivantes, à savoir :

| | |
|---|---------------------|
| Honoraires professionnels et contrats liés à la réalisation de l'analyse de vulnérabilité : | 18 100 \$ |
| Réviser la délimitation des aires de protection : | <u>16 000 \$</u> |
| Montant total : | <u>34 100 \$</u> |
| Montant taxes nettes : | <u>35 800,74 \$</u> |

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget demande le solde des versements de la subvention tel qu'il apparaît au protocole d'entente signé le 23 mars 2020, et autorise le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à signer tout document relatif au dossier.

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE / CIVIL

NIL

11. INVITATIONS / DEMANDES DE CONTRIBUABLES ET ORGANISMES

NIL

12. AFFAIRES NOUVELLES

NIL

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire invite les personnes présentes à poser des questions.

M. Robert Couture pose les questions suivantes :

- Demande dans quel secteur la Municipalité va faire des recherches en eau potable.

M. Suzanne Larouche

- Demande un suivi sur sa plainte transmise le 15 juillet 2021, concernant le lampadaire de son voisin.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Dany Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la séance soit levée à 19 h 52.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Sandy Boivin-Audet en remplacement de M. Michel Perreault, CPA, CMA, certifie par les présentes qu'il y a des crédits de disponibles pour les dépenses projetées par le conseil municipal lors de la réunion tenue le 2 août 2021.

M. Bernard St-Gelais
Maire

MME Sandy Boivin-Audet
Secrétaire-trésorière adjointe
